

Suivi du commerce de l'OMC: dernières tendances*

Les renseignements actualisés sur le suivi du commerce visent à fournir des indications factuelles et concises sur les questions d'actualité présentant un intérêt dans le contexte de l'exercice de suivi du commerce de l'OMC. Les mises à jour sont établies sous la responsabilité propre du Secrétariat de l'Organisation et ne reflètent pas les vues ou positions des Membres de l'OMC.

L'exercice de suivi du commerce de l'OMC est un exercice de transparence, factuel et sans effet juridique, qui porte sur les nouvelles mesures liées à la politique commerciale et au commerce. Depuis les recommandations formulées par les Membres dans le cadre de la septième évaluation du Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC) en 2023¹, les rapports de suivi du commerce ont été élaborés selon un cycle annuel, à titre expérimental, à compter de 2024. Une fois par an, normalement en décembre, l'Organe d'examen des politiques commerciales (OEPC) se réunit pour examiner le Rapport de suivi du commerce du Directeur général.² Cette réunion donne aux délégations la possibilité de procéder à un examen interactif par les pairs au siège de l'OMC à Genève. Le document final de la septième évaluation prévoit également que le Secrétariat maintienne une certaine flexibilité pour adapter la fréquence de ses rapports et qu'il renforce l'OEPC dans son rôle de forum permettant aux Membres d'échanger des informations sur les politiques commerciales et leur incidence sur le fonctionnement du système commercial multilatéral, en particulier en période de crise.

La mise à jour ci-après établit un état des lieux préliminaire et factuel des mesures mises en œuvre entre la mi-octobre 2024 et la mi-mai 2025, telles que communiquées par les Membres de l'OMC et les observateurs ou identifiées par le Secrétariat de l'OMC dans des sources accessibles au public.³ Le rapport annuel de suivi du commerce qui couvre la période comprise entre la mi-octobre 2024 et la mi-octobre 2025 sera distribué en novembre et sera précédé de l'habituelle demande de renseignements à l'intention des Membres formulée par la Directrice générale, ainsi que d'une période ménagée pour permettre aux délégations de vérifier toutes les informations.

Résumé analytique

La présente mise à jour donne un aperçu de certaines évolutions en matière de politiques commerciales et liées au commerce qui sont intervenues entre la mi-octobre 2024 et la mi-mai 2025. Cette période a été marquée par une activité accrue en matière de politiques commerciales et par une escalade des tensions entre les grands partenaires commerciaux. La hausse brutale des droits de douane, l'incertitude croissante entourant les politiques commerciales, les conflits régionaux et l'escalade des tensions géopolitiques ont contribué à créer un environnement commercial mondial volatil et imprévisible.

Le rapport Perspectives et statistiques du commerce mondial de l'OMC du 16 avril 2025 a prévu une baisse du volume des échanges mondiaux de marchandises de 0,2% en 2025, découlant d'une forte hausse des droits de douane et de l'incertitude croissante en matière de politique commerciale observées depuis le début de l'année, puis une modeste reprise, de 2,5%, en 2026. Une baisse particulièrement marquée – de 12,6% – des exportations nord-américaines était attendue. Les scénarios pessimistes prévoient un rétablissement des droits de douane "réciproques" qui ont été suspendus et une généralisation de l'incertitude liée aux politiques commerciales au niveau mondial, y compris en lien avec les résultats, encore inconnus, des négociations bilatérales qui se poursuivent actuellement entre divers Membres. La conjugaison de ces évolutions pourrait entraîner une contraction de 1,5% du commerce mondial des marchandises.

On s'attendait aussi à ce que le commerce des services, bien qu'il ne soit pas directement visé par les droits de douane, subisse également les effets négatifs du ralentissement des échanges de marchandises et de l'accroissement de l'incertitude politique. On prévoyait une hausse, en volume, du commerce mondial des services de tout juste 4,0% en 2025 et de 4,1% en 2026, soit moins que les estimations de 5,1% et 4,8% du scénario de référence, lesquelles excluaient l'influence des changements tarifaires et de l'incertitude.

* La présente publication a été établie par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité. Elle ne reflète pas nécessairement les positions ou les opinions des Membres de l'OMC et elle est sans préjudice de leurs droits et obligations au titre des Accords de l'OMC. Les opinions exprimées et les arguments avancés dans le présent document n'ont pas pour objet de donner une quelconque interprétation juridique ou faisant autorité des dispositions des Accords de l'OMC et ne seront en aucun cas lus ou compris comme ayant une quelconque incidence juridique. Les termes et illustrations utilisés dans cette publication ne constituent pas ni n'impliquent, de la part du Secrétariat de l'OMC, une prise de position quant au statut ou aux frontières de tout territoire.

¹ Document de l'OMC WT/TPR/500 du 26 juillet 2023.

² Série de documents de l'OMC WT/TPR/OV.

³ Les tendances mises en évidence dans la présente mise à jour s'appuient sur toutes les mesures identifiées pendant la période considérée. Les mesures mises en œuvre pendant la période considérée ont été transmises aux Membres et aux observateurs, pour vérification. Plusieurs d'entre elles ont été appliquées pour des motifs liés à la sécurité nationale ou à une situation d'urgence nationale. Les renseignements contenus dans la présente mise à jour ne remettent pas en question le droit des Membres de prendre de telles mesures.

En s'appuyant sur les politiques en place au 16 avril, les économistes de l'OMC tablaient sur une croissance du PIB mondial aux taux de change du marché de 2,2% en 2025 – inférieure de 0,6 point de pourcentage au scénario de référence, qui ne prévoyait aucun changement tarifaire – puis une légère reprise de 2,4% en 2026. L'Amérique du Nord devait subir les répercussions les plus importantes (-1,6 point de pourcentage) devant l'Asie (-0,4 point) et la région de l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes (-0,2 point).

Les droits de douane ont continué à évoluer depuis avril, et chaque changement de politique a orienté les prévisions à la hausse ou à la baisse – elles sont actuellement de +0,1% pour 2025. Le Secrétariat suit ces évolutions et publiera des prévisions complètes en octobre.

Entre la mi-octobre 2024 et la mi-mai 2025, un total de 644 mesures commerciales visant les marchandises ont été enregistrées auprès des Membres de l'OMC et des observateurs dans le cadre de l'exercice de suivi du commerce, ce qui témoigne d'une hausse du nombre de nouvelles mesures commerciales introduites. Les ouvertures et les clôtures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales ont représenté la plus grande part des mesures enregistrées, soit 296 mesures ou 46% de l'ensemble des mesures commerciales. En outre, 207 mesures de facilitation des échanges et 141 autres mesures commerciales et liées au commerce (y compris des mesures restrictives pour le commerce) ont été enregistrées.

Les échanges visés par d'autres mesures commerciales et liées au commerce appliquées pendant la période à l'examen étaient estimés à 2 732,7 milliards d'USD (contre 887,6 milliards d'USD dans le dernier rapport annuel). Il s'agit de la plus forte proportion d'échanges visés par de nouvelles mesures qui ait été observée au cours d'une période donnée dans le cadre de l'exercice de suivi du commerce depuis sa création en 2009, et elle est essentiellement due à l'introduction de droits d'importation. Environ 83% de ce montant, soit l'équivalent de 2 261,3 milliards d'USD, sont directement liés aux évolutions intervenues depuis le début de 2025.

Les échanges visés par les mesures de facilitation des échanges adoptées pendant la période à l'examen étaient estimés à 1 038,6 milliards d'USD (contre 1 440,4 milliards d'USD dans le dernier rapport annuel). La valeur des échanges commerciaux visés par des enquêtes en matière de mesures correctives commerciales ouvertes pendant la période considérée était estimée à 63,9 milliards d'USD (contre 100,0 milliards d'USD lors du dernier rapport annuel) et celle des échanges visés par des clôtures d'enquêtes était estimée à 16,3 milliards d'USD (contre 7,6 milliards d'USD lors du dernier rapport), soit 0,26% et 0,07%, respectivement, du commerce mondial.

Le nombre de mesures commerciales et liées au commerce à l'importation en vigueur est en augmentation constante depuis 2009 – en termes de valeur et de pourcentage des importations mondiales. À la fin de mai 2025, la valeur des échanges visés par ces mesures était estimée à 4 604,1 milliards d'USD, soit 19,4% des importations mondiales, ce qui représente 6,9 de points de pourcentage supplémentaires par rapport à 2024.

Dans les secteurs des services, pendant la période considérée, 69 nouvelles mesures ont été adoptées par 34 Membres et 4 observateurs, ce qui représente une nette hausse par rapport à la même période de 2024. Malgré l'environnement commercial mondial complexe, la plupart de ces mesures démontraient une volonté claire de faciliter les échanges de services, soit en libéralisant les conditions de la fourniture de services, soit en améliorant le cadre réglementaire.

Les Membres de l'OMC ont en outre continué à ajuster leur régime de propriété intellectuelle (PI) au cours de la période à l'examen.

Les mesures de soutien économique sont restées un élément essentiel des politiques industrielles. Cependant, depuis avril 2025, avec l'apparition d'obstacles au commerce, l'usage relatif de mesures de soutien direct a diminué au profit d'outils réglementaires. Ces mesures, qui avaient au départ des visées économiques, ont été de plus en plus orientées vers des objectifs plus larges, comme l'atténuation des changements climatiques, la sécurité de l'approvisionnement et la sécurité nationale.

En résumé, il apparaît que la période d'examen actuelle est marquée par un changement notable de l'environnement commercial mondial: en effet, quelques mesures, notamment les droits de douane, affectent une large part des échanges. Les estimations du Secrétariat de l'OMC indiquent que globalement, depuis 2009, près d'un cinquième des importations de marchandises (19,4%) sont maintenant visées par de telles mesures, contre 12,5% il y a 6 mois. Parallèlement, après une série de mesures commerciales prises par les États-Unis depuis le début de 2025 – dont ils ont justifié la majorité par des motifs de sécurité nationale et d'urgence économique⁴ –, on a assisté à un dialogue approfondi et à des efforts intenses visant à trouver des solutions négociées plutôt qu'à instaurer des représailles. On peut ainsi citer l'accord entre les États-Unis et la Chine signé à Genève le 14 mai 2025, qui a suspendu les augmentations tarifaires mutuelles et a été suivi de nouvelles discussions tenues à Londres le 11 juin, ainsi que l'accord entre les États-Unis et le Royaume-Uni annoncé le 8 mai et dont la mise en œuvre partielle a été annoncée le 16 juin 2025. Les mesures correctives commerciales continuent d'être un outil fréquemment utilisé pour des interventions sectorielles hautement

⁴ Voir par exemple le décret de la Maison-Blanche n° 14257 du 2 avril 2025. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/2025/04/regulating-imports-with-a-reciprocal-tariff-to-rectify-trade-practices-that-contribute-to-large-and-persistent-annual-united-states-goods-trade-deficits/>, et la proclamation de la Maison-Blanche n° 1090 du 26 mars 2025. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/2025/03/adjusting-imports-of-automobiles-and-automobile-parts-into-the-united-states/>.

ciblées et ils visent un nombre relativement limité de produits. Malgré un environnement de politique économique et commerciale complexe, de nombreux Membres poursuivent leurs efforts pour faciliter les échanges, y compris en ce qui concerne les services. Les mesures de soutien économique restent importantes, mais elles s'accompagnent de réductions notables des contributions financières et d'une réorientation vers des objectifs de politique plus larges.

Constatations spécifiques

PERSPECTIVES DU COMMERCE MONDIAL

D'après le rapport de l'OMC sur les Perspectives du commerce mondial du 16 avril 2025, les perspectives des échanges dans le monde se sont nettement détériorées après une forte hausse des droits de douane et de l'incertitude en matière de politique commerciale depuis le début de 2025. Les mesures en place à l'époque – notamment la suspension des droits “réciproques” appliquée par les États-Unis et certaines mesures prises aussi par d'autres Membres – laissaient attendre un recul du commerce mondial de marchandises de 0,2% en 2025, avant une modeste hausse de 2,5% en 2026. Le taux de croissance estimé pour 2025 était inférieur de trois points de pourcentage à celui que l'on aurait enregistré sans les récents changements de politique, ce qui marque une inversion significative par rapport au début de l'année, lorsque les économistes de l'OMC préoyaient une croissance ininterrompue soutenue par l'amélioration des conditions macroéconomiques.

Dans le rapport sur les Perspectives du commerce mondial, les prévisions étaient entachées de plusieurs risques, dont le rétablissement des droits de douane “réciproques” suspendus par les États-Unis, des actions possibles d'autres Membres ainsi qu'un élargissement des répercussions de l'incertitude en matière de politique commerciale au-delà des relations commerciales liées à ce pays. S'il avait été adopté, le retour des droits “réciproques” aurait entraîné une réduction de la croissance du commerce mondial des marchandises de 0,6 point de pourcentage supplémentaire, ce qui aurait présenté des risques particuliers pour les pays les moins avancés (PMA). Parallèlement, la généralisation de l'incertitude en matière de politique commerciale aurait fait perdre encore 0,8 point de pourcentage. Les droits “réciproques” et la progression de cette incertitude se seraient traduits conjointement par une baisse de 1,5% du commerce mondial des marchandises, en volume, en 2025.

Les perturbations du commerce entre les États-Unis et la Chine pourraient provoquer une redirection majeure des échanges, ce qui susciterait, sur les autres marchés, des préoccupations concernant la concurrence accrue des produits chinois. Le rapport prévoyait une hausse des importations en provenance de la Chine de 4% à 9% dans toutes les régions, sauf en Amérique du Nord, en raison d'une réorientation naturelle des flux commerciaux. Dans le même temps, les importations des États-Unis en provenance de la Chine devaient nettement diminuer, en particulier dans des secteurs tels que les textiles, les vêtements et le matériel électrique, ce qui offrirait aux autres fournisseurs des possibilités de combler ce manque. Cela pourrait permettre à certains PMA d'accroître leurs exportations vers le marché des États-Unis.

Le commerce des services, bien qu'il ne soit pas directement visé par les droits de douane, devait lui aussi subir des effets négatifs. Les baisses du commerce des marchandises entraînées par les droits ont tendance à affaiblir la demande de services connexes, tels que les transports et la logistique, alors que l'incertitude en matière de politique commerciale freine généralement l'investissement et les dépenses discrétionnaires consacrées aux voyages. Par conséquent, on tablait sur une hausse du volume global du commerce des services commerciaux de 4,0% en 2025 et de 4,1% en 2026, soit moins que les projections de référence – 5,1% et 4,8%, respectivement.

En s'appuyant sur les politiques en place au 16 avril, les économistes de l'OMC préoyaient une croissance du PIB mondial aux taux de change du marché de 2,2% en 2025 – inférieure de 0,6 point de pourcentage au scénario de référence –, puis un léger rebond de 2,4% en 2026. Les répercussions les plus importantes des changements tarifaires devaient concerner l'Amérique du Nord (-1,6 point de pourcentage), devant l'Asie (-0,4 point) et la région de l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes (-0,2 point). Si l'on s'attendait à ce que le rétablissement des droits de douane “réciproques” n'ait qu'un impact modeste sur le PIB mondial, l'élargissement de l'incertitude en matière de politique commerciale pouvait faire doubler la perte de PIB, qui s'établirait alors à 1,3 point de pourcentage par rapport au scénario de référence.

Les politiques commerciales ont continué de varier depuis la publication du rapport sur les Perspectives du commerce mondial en avril, notamment avec un relâchement des tensions entre les États-Unis et la Chine et une hausse des droits visant les importations américaines d'acier et d'aluminium. Chaque changement d'orientation politique a influencé les perspectives commerciales à la hausse ou à la baisse, tandis que les conflits régionaux et les tensions géopolitiques ont encore assombri l'horizon. Le Secrétariat escompte maintenant que le commerce mondial des marchandises progressera de 0,1% en 2025, mais les conditions du marché évoluent avec une telle rapidité que toutes les prévisions devraient être interprétées avec prudence. Le Secrétariat continue de suivre ces évolutions et fournira une mise à jour de ses prévisions complètes en octobre.

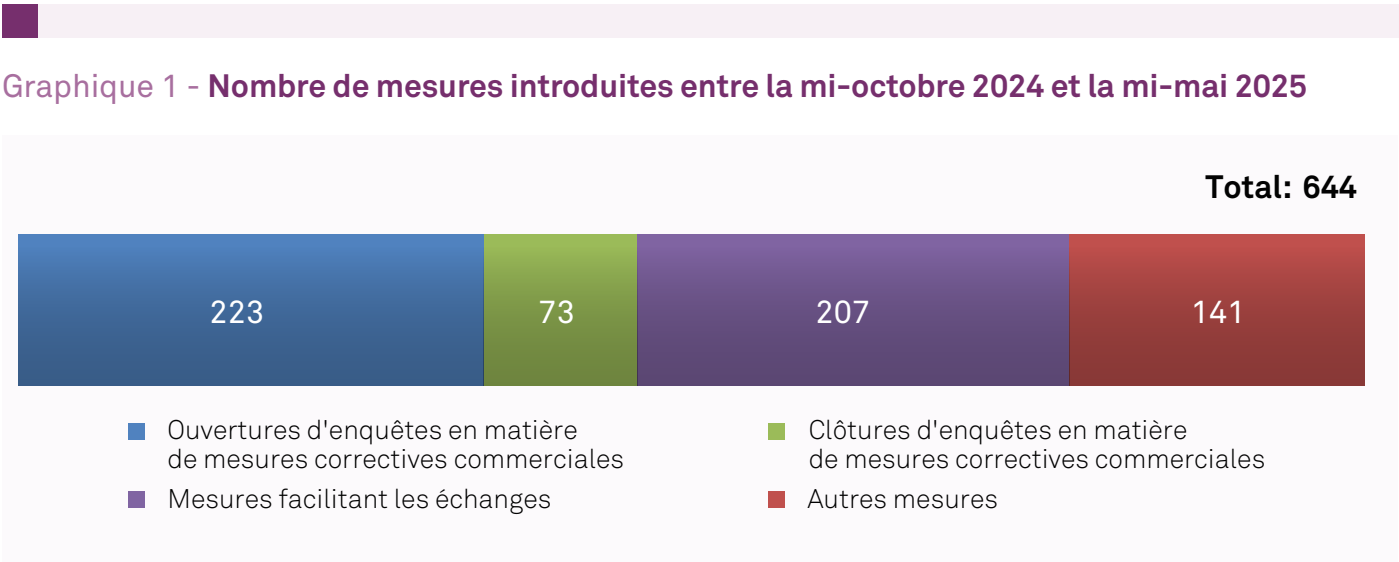
La détérioration des perspectives fait suite à d'excellents résultats enregistrés en 2024, lorsque le volume du commerce mondial des marchandises a progressé de 2,9% et les échanges des services commerciaux de 6,8%. Le PIB mondial ayant enregistré une hausse de 2,8% aux taux de change du marché, 2024 a été la première année depuis 2017 – si l'on ne tient pas compte du

rebond intervenu après la pandémie – au cours de laquelle le commerce des marchandises a augmenté plus rapidement que la production. En valeur, les exportations de marchandises au niveau mondial ont gagné 2% pour atteindre 24 430 milliards d'USD, ce qui dénote une baisse des prix moyens à l'exportation et à l'importation. Les exportations de services commerciaux ont augmenté de 9% pour s'établir à 8 690 milliards d'USD, reflétant ainsi une forte demande dans un large éventail de secteurs.

APERÇU DES MESURES COMMERCIALES VISANT LES MARCHANDISES

Les mesures commerciales introduites pendant la période comprise entre la mi-octobre 2024 et la mi-mai 2025 sont présentées ci-après et suivent les catégories standard utilisées dans les annexes⁵ des rapports de suivi du commerce, à savoir: mesures de facilitation des échanges (annexe 1); mesures correctives commerciales (annexe 2); et autres mesures commerciales et liées au commerce (annexe 3).⁶

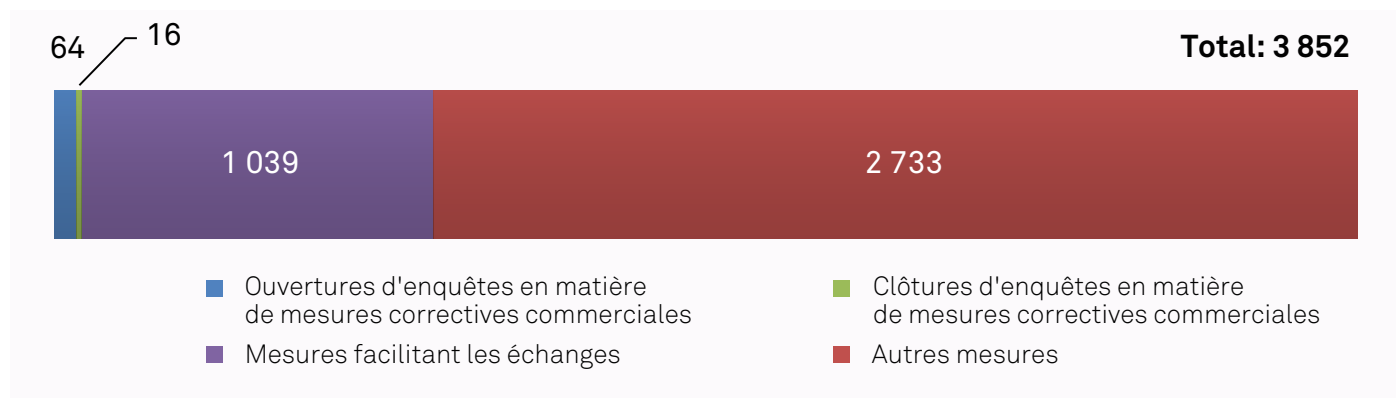
Au total, 644 nouvelles mesures commerciales visant les marchandises ont été enregistrées pour les Membres de l'OMC et les observateurs pendant la période considérée (graphique 1). Les mesures correctives commerciales représentaient la plus grande part des mesures adoptées (296), avec 223 ouvertures d'enquêtes et 73 clôtures d'enquêtes. En outre, 207 mesures de facilitation des échanges et 141 autres mesures commerciales et liées au commerce ont été relevées. Comme le montre le graphique 2, les autres mesures commerciales et liées au commerce ont représenté la plus forte valeur des échanges commerciaux⁷ visés pendant la période à l'examen, qui était estimée à 2 733 milliards d'USD. La valeur des échanges commerciaux visés par des mesures de facilitation était estimée à 1 039 milliards d'USD, tandis que celle des ouvertures et des clôtures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales s'est élevée à 64 milliards d'USD et 16 milliards d'USD, respectivement.



Source: Secrétariat de l'OMC.

⁵ Ces annexes n'incluent pas les mesures SPS et OTC.
⁶ L'intitulé de l'annexe 3 – Autres mesures commerciales et liées au commerce – témoigne de la difficulté qu'il y a parfois à déterminer sans ambiguïté si certaines mesures commerciales sont restrictives pour le commerce, c'est-à-dire si elles restreignent les flux commerciaux. Cette annexe regroupe les mesures qui ne sont ni des mesures de facilitation des échanges, ni des mesures considérées comme des mesures correctives commerciales. Certaines des mesures inscrites dans l'annexe 3 peuvent avoir été adoptées en réponse à des mesures prises par des partenaires commerciaux.
⁷ Les données relatives à la valeur des échanges sont des estimations des importations/exportations annuelles des produits visés réalisées par les économies touchées par les mesures introduites pendant la période considérée. La valeur des échanges visés n'inclut pas les échanges qui font l'objet des mesures mises en œuvre ou supprimées pendant la période considérée. La valeur estimée de ces échanges pendant la période à l'examen s'appuyait sur les échanges de marchandises de 2023, lorsque ces données étaient disponibles; à défaut, on a utilisé l'année la plus récente pour laquelle il existait des données.

Graphique 2 - Valeur estimée des échanges visés par les mesures à l'importation et à l'exportation introduites entre la mi-octobre 2024 et la mi-mai 2025, en milliards d'USD



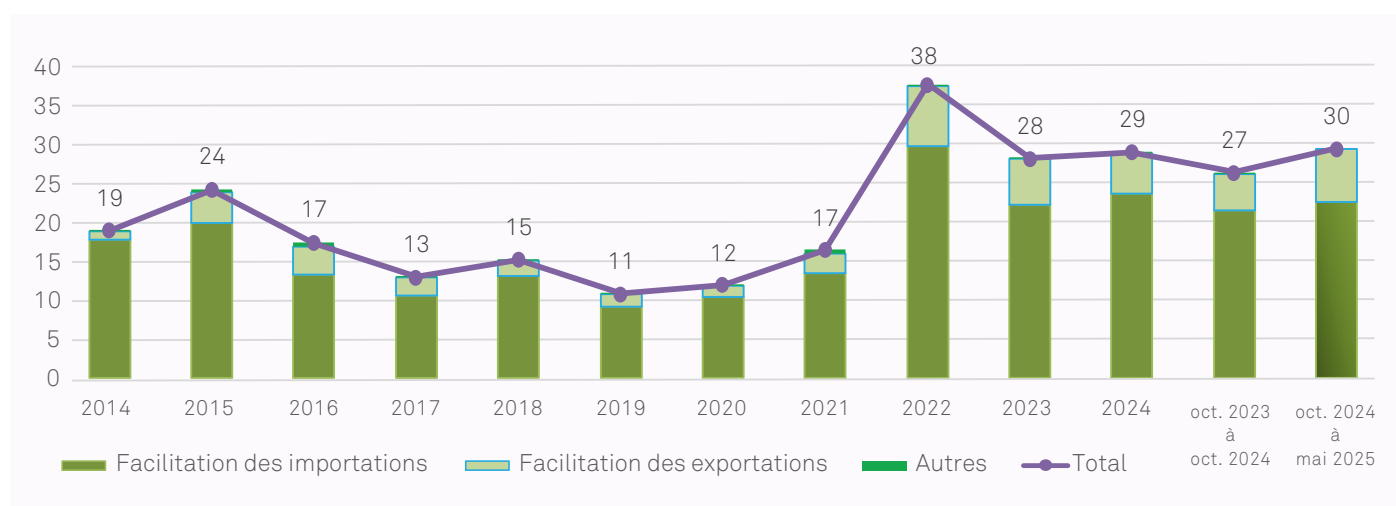
Note: Les valeurs ont été arrondies.

Source: Secrétariat de l'OMC.

MESURES DE FACILITATION DES ÉCHANGES

Pendant la période considérée, 207 nouvelles mesures visant à faciliter les échanges ont été enregistrées pour les Membres de l'OMC et les observateurs, soit 32,1% de l'ensemble des mesures enregistrées. Cela correspond à une moyenne mensuelle de 29,6 mesures, soit le deuxième niveau le plus élevé enregistré depuis 2014 (graphique 3). La plupart des mesures de facilitation des échanges étaient des mesures à l'importation. La réduction ou l'élimination des droits d'importation représentaient la majorité des mesures, devant l'élimination ou l'assouplissement des restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation.

Graphique 3 - Nombre moyen de mesures de facilitation des échanges visant les marchandises, par mois et par type, introduites entre 2014 et la mi-mai 2025

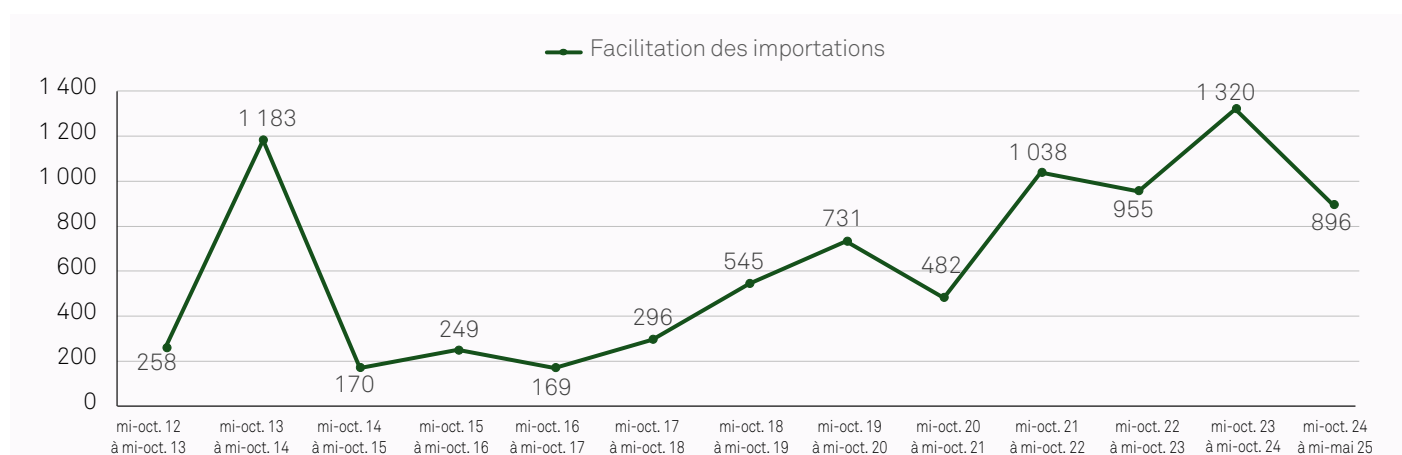


Note: Les valeurs ont été arrondies. Les données révisées reflètent les modifications apportées à la base de données sur le suivi du commerce (TMDB) en vue de préciser et de mettre à jour les renseignements disponibles. Les autres données se rapportent aux mesures, y compris les modifications administratives, qui peuvent toucher à la fois les importations et les exportations.

Source: Secrétariat de l'OMC.

La valeur des échanges visés par les mesures de facilitation des importations introduites pendant la période considérée était estimée à 895,9 milliards d'USD (contre 1 320,4 milliards d'USD dans le dernier rapport annuel), soit 3,6% de la valeur des importations mondiales de marchandises (graphique 4).

Graphique 4 - Valeur des échanges visés par de nouvelles mesures de facilitation des importations, par période d'établissement des rapports (non cumulée), en milliards d'USD



Note: Ces chiffres sont des estimations et représentent la valeur du commerce visé par les mesures (c'est-à-dire les importations annuelles des produits concernés en provenance des économies touchées par les mesures) introduites durant chaque période d'établissement des rapports, et non l'incidence cumulée de ces mesures commerciales.

Source: Secrétariat de l'OMC.

La valeur des échanges visés par les mesures de facilitation des exportations introduites pendant la période considérée était estimée à 142,7 milliards d'USD (contre 120,0 milliards d'USD dans le dernier rapport annuel), soit 0,6% de la valeur des exportations mondiales de marchandises.

Globalement, les échanges visés par les mesures de facilitation des échanges (importations et exportations) adoptées pendant la période à l'examen étaient estimés à 1 038,6 milliards d'USD (contre 1 440,4 milliards d'USD dans le dernier rapport).

MESURES CORRECTIVES COMMERCIALES

Au cours de la période à l'examen, 296 mesures correctives commerciales (223 ouvertures d'enquêtes et 73 clôtures d'enquêtes) ont été enregistrées pour les Membres de l'OMC, ce qui représente 46,0% de l'ensemble des mesures liées au commerce. Les mesures antidumping restaient la mesure corrective commerciale la plus fréquente, représentant 79,4% de l'ensemble des ouvertures d'enquêtes et 82,2% de l'ensemble des clôtures.

La moyenne mensuelle des ouvertures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales a atteint son niveau le plus haut en 2024, avec 37,8 ouvertures chaque mois; le record précédent avait été atteint en 2020, avec 36,1 ouvertures. Au cours de la période considérée, la moyenne mensuelle s'établissait à 31,9, soit le troisième niveau le plus élevé depuis 2014. Environ 90% de ces nouvelles enquêtes ont été ouvertes par des économies du G20. Après avoir enregistré sa valeur la plus élevée en 2020, la moyenne mensuelle des clôtures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales a été de 10,4 au cours de la période considérée, soit la deuxième valeur la plus faible depuis 2014.

La valeur des échanges visés par les enquêtes en matière de mesures correctives commerciales ouvertes pendant la période considérée s'élevait à 63,9 milliards d'USD (contre 100,0 milliards d'USD dans le dernier rapport annuel), soit 0,26% de la valeur des importations mondiales de marchandises. S'agissant des clôtures d'enquêtes, la valeur des échanges visés a été estimée à 16,3 milliards d'USD (contre 7,6 milliards d'USD dans le dernier rapport), soit 0,07% de la valeur des importations mondiales de marchandises.

AUTRES MESURES COMMERCIALES ET LIÉES AU COMMERCE

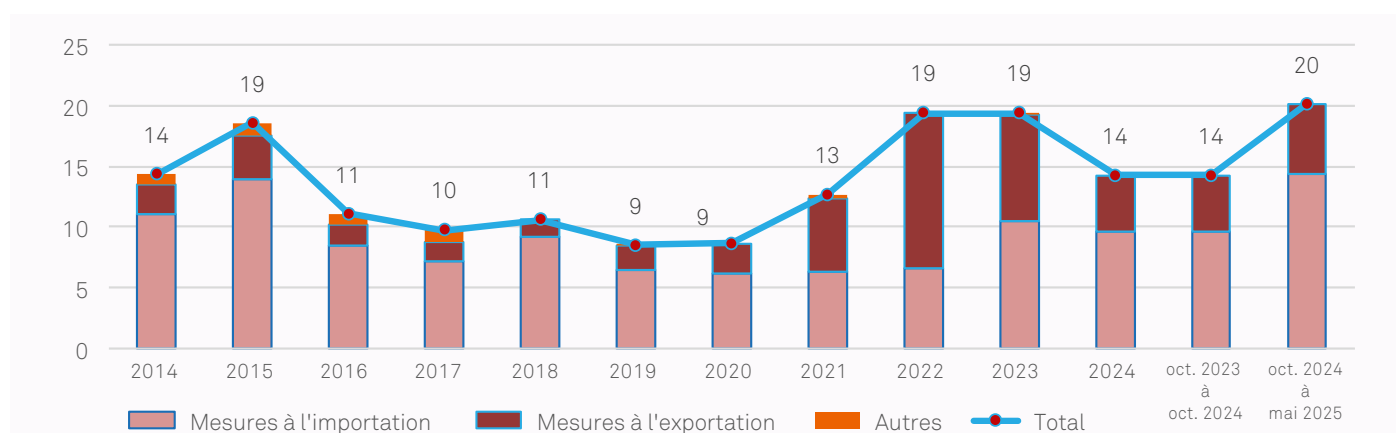
Les autres mesures commerciales et liées au commerce comprennent les mesures qui ne sont ni des mesures de facilitation des échanges, ni des mesures considérées comme des mesures correctives commerciales. Certaines de ces mesures pourraient avoir des effets restrictifs directs sur le commerce.⁸

⁸ Voir par exemple Deardorff, A. V. (2014), *Terms of Trade: Glossary of International Economics*, 2^{ème} édition révisée. Dans certains cas, les mesures peuvent avoir été introduites pour répondre directement à des mesures prises par d'autres partenaires commerciaux et certaines ont des effets plus nuancés de dynamique et d'équilibre général. Certaines délégations de l'OMC ont souligné qu'il était important d'adopter une perspective plus globale, qui tienne compte du contexte général et des motivations qui sous-tendent la mise en œuvre de certaines mesures commerciales.

Au total, 141 nouvelles mesures de cette nature ont été enregistrées pour les Membres de l'OMC et les observateurs pendant la période considérée (21,9% de l'ensemble des mesures enregistrées), ce qui représente une moyenne de 20,1 mesures mises en œuvre par mois, soit le niveau le plus élevé depuis 2014 (graphique 5). La plupart de ces mesures ont été prises à l'importation (71,6%) et consistaient principalement en une hausse des droits de douane, puis en l'imposition de restrictions quantitatives et de procédures douanières plus strictes.

La valeur des échanges visés par d'autres mesures commerciales et liées au commerce visant les importations mises en œuvre pendant la période considérée était estimée à 2 385 milliards d'USD (contre 610,8 milliards d'USD dans le dernier rapport annuel), soit 9,6% de la valeur des importations mondiales de marchandises (graphique 6). Les échanges visés par d'autres mesures commerciales et liées au commerce visant les exportations étaient estimés à 347,7 milliards d'USD (contre 276,7 milliards d'USD dans le dernier rapport annuel), soit 1,4% de la valeur des exportations mondiales de marchandises. Sur ces mesures, la valeur des échanges visés par des mesures à l'importation prises en 2025, lorsque les tensions commerciales se sont notablement accentuées, était estimée à 2 235 milliards (soit 9,0% de la valeur des importations mondiales de marchandises), alors que celle des échanges visés par des mesures à l'exportation se chiffrait à 26,3 milliards d'USD (soit 0,11% de la valeur des exportations mondiales de marchandises).

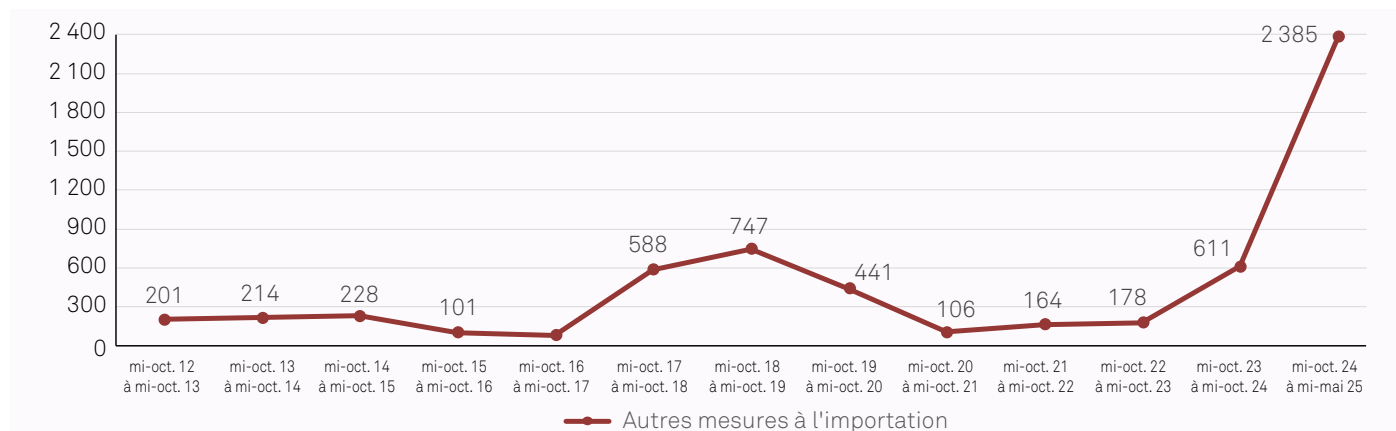
Graphique 5 - Nombre moyen d'autres mesures commerciales et liées au commerce mises en œuvre par mois et par type, de 2014 à la mi-mai 2025



Note: Les valeurs ont été arrondies. Les données révisées reflètent les modifications apportées à la base de données sur le suivi du commerce (TMDB) en vue de préciser et de mettre à jour les renseignements disponibles. Les autres données se rapportent aux mesures, y compris les modifications administratives, qui peuvent toucher à la fois les importations et les exportations.

Source: Secrétariat de l'OMC.

Graphique 6 - Valeur des échanges visés par de nouvelles mesures commerciales et liées au commerce, par période considérée (non cumulée), en milliards d'USD



Note: Ces chiffres sont des estimations et représentent la valeur du commerce visé par les mesures (c'est-à-dire les importations annuelles des produits concernés en provenance des économies touchées par les mesures) introduites durant chaque période d'établissement des rapports, et non l'incidence cumulée de ces mesures commerciales.

Source: Secrétariat de l'OMC.

Globalement, les échanges visés par d'autres mesures commerciales et liées au commerce (importations et exportations) appliquées pendant la période à l'examen étaient estimés à 2 732,7 milliards d'USD (contre 887,6 milliards d'USD dans le dernier rapport annuel). Cela représente la nouvelle valeur des échanges la plus élevée enregistrée au cours d'une période donnée dans le cadre de l'exercice de suivi du commerce, dont 83% (2 261,1 milliards d'USD) peuvent être attribués aux évolutions intervenues depuis le début de 2025.

ÉVOLUTIONS SPÉCIFIQUES INTERVENUES DEPUIS LE DÉBUT DE 2025

Depuis le début de 2025, les États-Unis ont adopté une série de mesures commerciales bilatérales et mondiales, qu'ils ont principalement justifiées par des motifs de sécurité nationale et d'urgence économique. En réponse, certaines économies ont annoncé ou introduit des mesures de facilitation des échanges, tandis que d'autres ont mis à exécution ou annoncé leur intention de prendre des contre-mesures. La plupart des mesures adoptées dans ce contexte jusqu'ici concernaient des hausses des droits de douane. Le tableau 1 présente un calendrier récapitulatif des mesures commerciales visant les marchandises prises dans ce contexte particulier depuis le début de 2025. Compte tenu des nombreux changements appliqués au cours des quatre derniers mois, le calendrier donne des descriptions concises de ces évolutions et il est organisé par ordre chronologique descendant: il met en lumière les mesures les plus récentes qui sont actuellement en place, ainsi que les renseignements concernant les modifications antérieures.

Tableau 1 - Calendrier des mesures commerciales visant les marchandises prises depuis le début de 2025 (selon le contexte)

Date, Membre de l'OMC	Description
14/05/2025, États-Unis	Abaissement temporaire à 10% des droits de douane "réciproques" visant les importations en provenance de la Chine (accord de Genève) pendant 90 jours, c'est-à-dire jusqu'au 12 août 2025. Si aucun accord n'est trouvé, les droits augmenteront à 34%. Les droits actuels de 10% s'ajoutent aux droits de 20% imposés le 3 mars (décrets sur le fentanyl). Pour rappel, les droits de douane "réciproques" additionnels ont été portés d'un "niveau de référence" de 10% à 34%, puis à 84%, le 9 avril 2025, et ils ont été augmentés de nouveau pour s'établir à 125% le 10 avril.
14/05/2025, Chine	Abaissement temporaire à 10% des droits de douane "réciproques" visant les importations en provenance des États-Unis (accord de Genève) pendant 90 jours, c'est-à-dire jusqu'au 12 août 2025. Si aucun accord n'est trouvé, les droits augmenteront à 34%. Pour rappel, le 10 avril 2025, les droits additionnels ont été imposés au taux de 34%, puis portés à 84% et ensuite à nouveau augmentés pour s'établir à 125% le 12 avril.
14/05/2025, États-Unis	Le droit de <i>minimis</i> visant les importations de faible valeur en provenance de la Chine et de Hong Kong, Chine est abaissé à 54% ou 100 USD par envoi postal. Auparavant, le 2 mai 2025, ce droit avait été porté à 120% ou 100 USD (annonce du 9 avril), après de précédentes augmentations à 90% ou 75 USD (annonce du 8 avril) et 30% ou 25 USD (annonce du 2 avril). La disposition sur la franchise de droits de <i>minimis</i> a été réintroduite le 5 février après avoir été suspendue le 1 ^{er} février.
03/05/2025, États-Unis	Imposition de droits de douane de 25% sur les pièces détachées de véhicules en provenance de tous les partenaires commerciaux.
15/04/2025, Union européenne	Imposition de droits de douane additionnels de 10% et 25% sur 4 listes de marchandises importées en provenance des États-Unis, dont la mise en œuvre intervient les 15 avril 2025, 16 mai 2025 et 1 ^{er} décembre 2025. Cette mesure a été immédiatement suspendue pendant 90 jours (jusqu'au 14 juillet 2025).
09/04/2025, Canada	Imposition d'un droit d'importation de 25% sur les véhicules non conformes à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) fabriqués aux États-Unis, et sur les intrants non canadiens et non mexicains de véhicules conformes à l'ACEUM fabriqués aux États-Unis.
09/04/2025, États-Unis	Augmentation des droits de douane "réciproques" visant les importations en provenance de 57 partenaires commerciaux suspendue pendant 90 jours, jusqu'au 9 juillet 2025. Cette mesure a été annoncée le 2 avril et devait entrer en vigueur le 9 avril.
05/04/2025, Zimbabwe	Suspension de tous les droits de douane visant les marchandises importées en provenance des États-Unis.
05/04/2025, États-Unis	Imposition d'un droit additionnel de référence de 10% visant les importations de la plupart des produits de tous les partenaires commerciaux, à l'exception du Canada, du Mexique et des partenaires soumis aux taux énoncés dans la deuxième colonne du HTSUS (Fédération de Russie, Corée et Bélarus). Le 11 avril 2025, certains semiconducteurs ont été exclus des droits de douane, cette exclusion étant effective rétroactivement à compter du 5 avril 2025.
04/04/2025, Chine	Mise en œuvre de contrôles à l'exportation de certains produits de terres rares moyennes et lourdes.
04/04/2025, Cambodge	Réduction d'un taux consolidé maximum de droit de douane de 35% à un taux appliqué de 5% pour 19 catégories de produits en provenance des États-Unis.
03/04/2025, État-Unis	Imposition de droits de douane de 25% sur les importations de véhicules en provenance de tous les partenaires commerciaux.
02/04/2025, États-Unis	Imposition de droits de douane de 25% supplémentaires sur les importations en provenance de tous les partenaires commerciaux qui importent des pétroles du Venezuela.

Date, Membre de l'OMC	Description
13/03/2025, Canada	Imposition de droits de douane de 25% sur une liste de plusieurs produits en acier, en aluminium et autres en provenance des États-Unis.
12/03/2025, États-Unis	Abrogation du système de contingents d'importation en franchise de droits pour les importations d'acier en provenance de l'Australie, de l'Argentine, du Brésil, du Mexique, du Japon, de la République de Corée, de l'Union européenne, du Royaume-Uni et de l'Ukraine. Les importations en provenance de ces économies sont maintenant assujetties à des droits de 25%.
12/03/2025, États-Unis	Imposition de droits de douane additionnels de 25% sur les importations d'acier et d'aluminium de tous les partenaires commerciaux, à l'exception des importations d'aluminium en provenance de la Fédération de Russie, visées par droits de douane de 200%. Les droits ont connu une nouvelle augmentation à 50% le 4 juin, sauf pour les importations en provenance du Royaume-Uni. La liste des produits visés a été allongée le 12 juin.
10/03/2025, Chine	Imposition d'un droit de douane additionnel de 15% sur le poulet, le blé, le maïs et le coton et d'un droit additionnel de 10% sur le sorgho, le soja, les produits d'origine porcine, bovine et aquatique, les fruits, les légumes et les produits laitiers en provenance des États-Unis.
07/03/2025, États-Unis	Exemption des droits de douane additionnels de 25% visant les importations en provenance du Canada et du Mexique qui sont conformes aux règles d'origines prévues dans l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (ACEUM). Les droits sur les importations de potasse en provenance du Canada et du Mexique sont ramenés de 25% à 10%.
04/03/2025, États-Unis	Application d'un droit de douane additionnel de 25% aux importations en provenance du Canada et du Mexique (décrets sur le fentanyl/l'immigration), sauf pour les ressources énergétiques en provenance du Canada, qui sont visées par des droits de 10%.
04/03/2025, Canada	Imposition d'un droit de douane de 25% sur 1 256 produits originaires des États-Unis.
03/03/2025, États-Unis	Nouvelle augmentation des droits de douane de 10% à 20% pour toutes les importations en provenance de la Chine (décrets sur le fentanyl). Le droit de 10% visant toutes les importations en provenance de la Chine avait initialement été imposé le 4 février.
10/02/2025, Chine	Imposition de droits d'importation de 15% sur le charbon et le gaz naturel liquéfié et de droits d'importation de 10% sur le pétrole brut, les machines agricoles, les véhicules à grosses cylindrées et les camionnettes de type pickup en provenance des États-Unis.
04/02/2025, Chine	Introduction de contrôles à l'exportation pour les produits contenant du tungstène, du tellure, du bismuth, du molybdène et de l'indium.
02/02/2025, Inde	Réduction de certains droits d'importation visant certains produits des États-Unis, y compris les motocycles haut de gamme et certains intrants manufacturés.
21/01/2025, États-Unis	Reprise du processus d'examen des demandes d'exportation de GNL à destination de pays non membres d'ALE, marquant la fin de la pause temporaire ayant débuté en janvier 2024.

Note Les mesures mises en œuvre pendant la période considérée ont été communiquées aux Membres et aux observateurs, pour vérification.

Source: Secrétariat de l'OMC.

D'autres hausses tarifaires peuvent intervenir après la publication de la présente mise à jour, car plusieurs mesures tarifaires ont été repoussées de 90 jours, certaines jusqu'au 9 juillet et d'autres jusqu'au 12 août 2025, pour permettre la tenue de négociations entre partenaires commerciaux. En réponse, certains Membres de l'OMC et observateurs ont adopté diverses stratégies. Certains ont pris des mesures de rétorsion en adoptant leurs propres mesures tarifaires, tandis que d'autres ont mis en œuvre des ensembles de mesures de soutien interne d'urgence, ont offert des concessions pour les importations en provenance des États-Unis afin de faciliter le dialogue, ou cherchent activement des exemptions ou des réductions des droits de douane imposés.

En particulier, en réponse aux droits additionnels imposés par les États-Unis sur les importations d'acier, d'aluminium, de véhicules et de pièces détachées pour véhicules – ainsi qu'aux droits “réciproques” globaux –, plusieurs gouvernements, dont le groupe de l'ASEAN, l'Australie, l'Argentine, le Chili, le Monténégro, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Afrique du Sud et le Taipei Chinois, ont déclaré publiquement, d'après plusieurs sources d'actualités, qu'ils n'adopteraient pas de mesures de rétorsion. Des sources analogues indiquent que d'autres Membres, y compris le Brésil, la Colombie, l'Inde et le Mexique, ont laissé entendre qu'ils envisageaient une rétorsion. Le Canada et la Chine ont déjà mis en œuvre des contremesures, tandis que l'Union européenne a annoncé un ensemble de droits institués à titre de mesure de rétorsion, dont elle a immédiatement suspendu l'application jusqu'au milieu du mois de juillet.

D'après divers médias, il apparaît que de nombreux gouvernements poursuivent les négociations avec les États-Unis et certains ont déjà conclu un accord.

Le 8 mai 2025, les États-Unis et le Royaume-Uni ont annoncé les modalités générales d'un accord bilatéral qui offrira un accès préférentiel dans des secteurs importants, y compris certains contingents tarifaires, et le 16 juin, ils ont confirmé la mise en œuvre de certaines parties de cet accord. Des dispositions telles que des réductions tarifaires visant les équipements aéronautiques et des contingents tarifaires pour les véhicules britanniques, ont été appliquées à la fin du mois de juin 2025, tandis que d'autres dispositions visant l'éthanol américain ou l'acier et l'aluminium britannique doivent toujours faire l'objet de processus législatifs avant d'entrer en vigueur. De même, le 14 mai 2025, les États-Unis ont signé avec la Chine, à Genève, un accord qui suspend jusqu'à mi-août la plupart des droits de douane imposés par les deux parties sur leurs importations mutuelles. Le 11 juin 2025, ces deux pays ont tenu des discussions complémentaires à Londres et sont parvenus à un nouvel accord quant à la manière de mettre en œuvre le consensus trouvé lors du précédent échange. Les deux parties ont indiqué que le résultat traduisait un intérêt mutuel à maintenir la pause actuelle concernant les mesures tarifaires, et à assouplir les contrôles chinois à l'exportation des terres rares.

ENSEMBLE DES AUTRES MESURES COMMERCIALES ET LIÉES AU COMMERCE

Le nombre de mesures commerciales et liées au commerce en vigueur est en augmentation constante depuis 2009 – en termes de valeur et de pourcentage du commerce mondial.

Pour 2024, les échanges visés par de telles mesures⁹ à l'importation étaient estimés à 2 959,0 milliards d'USD, ce qui représente 12,5% des importations mondiales, tandis que les échanges visés par des mesures à l'exportation se chiffraient à 811,7 milliards d'USD, ou 3,5% des exportations mondiales.

À la fin de mai 2025¹⁰, la valeur des échanges visés par d'autres mesures commerciales et liées au commerce était estimée à 4 604,1 milliards d'USD, soit 19,4% des importations mondiales, ce qui représente 6,9 de points de pourcentage supplémentaires par rapport à 2024. S'agissant de l'exportation, la valeur des échanges visés était estimée à 822,9 milliards d'USD ou 3,6% des exportations mondiales.

SOUTIEN ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

L'établissement de rapports sur les mesures générales de soutien économique fait partie de l'exercice de suivi du commerce depuis sa création en 2009, après la crise financière mondiale. La fréquence de l'adoption de telles politiques et la transparence les entourant sont extrêmement variables. Les Membres de l'OMC ont indiqué qu'ils souhaitaient comprendre en permanence l'évolution des tendances et les implications de ces politiques, qui maintenant vont souvent au-delà des objectifs économiques traditionnels et englobent des préoccupations liées à la sécurité nationale et à la résilience.

En réponse à une demande de renseignements formulée par la Directrice générale au titre de l'exercice de suivi du commerce le 5 mars 2025, 34 Membres¹¹ ont communiqué volontairement des données sur 100 mesures générales de soutien économique, soit une baisse notable par rapport aux 224 mesures enregistrées pour la même période en 2024. D'après les études réalisées par le Secrétariat sur la base de données accessible au public, il apparaît que de nombreuses autres mesures de soutien ayant des conséquences potentiellement importantes pour le commerce ont été mises en œuvre par les Membres de l'OMC pendant la période considérée.

Les mesures de soutien économique restent importantes mais globalement, l'accent a été mis davantage sur les interventions non financières, et les objectifs stratégiques et de politique générale ont revêtu une importance accrue. Les sources de données externes donnent des informations détaillées sur ces mesures. L'encadré 1, une contribution du Global Trade Alert (GTA), donne un aperçu de la situation des mesures de soutien mises en œuvre entre octobre 2024 et mai 2025.

⁹ Seules les mesures à l'importation pour lesquelles les codes du SH étaient disponibles ont été prises en compte dans le calcul. Les chiffres cumulés ne prennent pas en compte les mesures pour lesquelles les dates d'ouverture et de clôture interviennent toutes deux pendant la période à l'examen. Les estimations sont également subordonnées à la disponibilité des dates d'expiration des mesures de restriction à l'importation et des codes SH des produits visés.

¹⁰ Sur la base des mesures commerciales enregistrées jusqu'au 15 mai 2025.

¹¹ Albanie; Hong Kong, Chine; Suisse; Royaume-Uni; Taipei Chinois; Union européenne (en comptant l'UE-27 et ses États membres séparément); et Viet Nam.

Encadré 1 - Baisse des subventions, multiplication des obstacles: la politique commerciale se durcit dans un contexte de pressions géopolitiques

D'octobre 2024 à mai 2025, les interventions de politique commerciale ont évolué pour porter sur des obstacles au commerce par rapport aux subventions financières. Cette réorientation est illustrée par les données du Global Trade Alert (GTA), qui révèlent des évolutions cruciales dans les divers types d'interventions, d'engagements financiers et de motivations politiques déclarées.

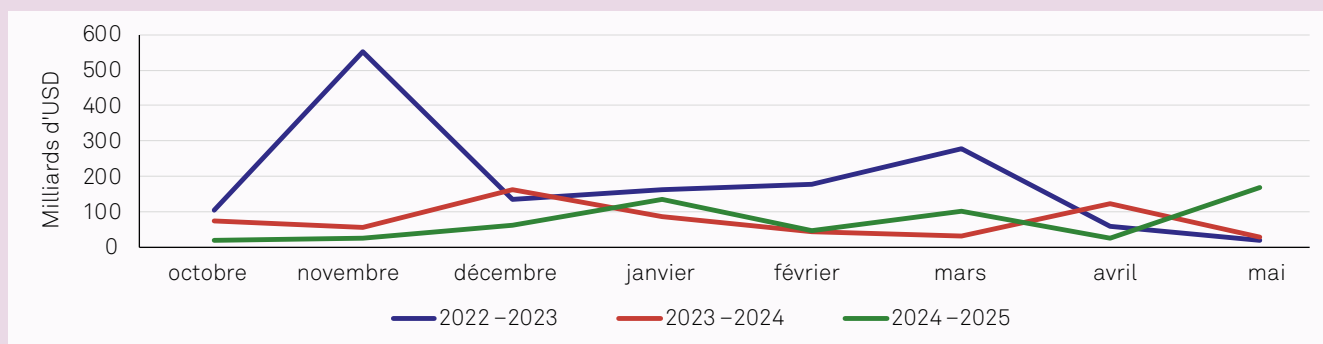
Multiplication des obstacles au commerce par rapport aux subventions

Entre octobre et décembre 2024, les subventions internes représentaient plus de 40% des interventions enregistrées. Cependant, en avril et mai 2025, la part des subventions a reculé à 29-30%. Par contraste, la part d'obstacles au commerce nouvellement enregistrés a augmenté régulièrement, représentant 44% de l'ensemble des interventions en avril 2025 et dépassant les subventions internes pour la première fois au cours de la période considérée. Les obstacles à l'exportation se sont aussi multipliés, pour atteindre 14% en mai 2025, contre seulement 6% en octobre 2024. Ces changements montrent un rééquilibrage des politiques, qui sont davantage restrictives et moins orientées sur le soutien, ce qui intensifie les tensions commerciales et traduit les priorités stratégiques de sécurité nationale et de géopolitique.

Diminution des promesses de contributions financières au titre de subventions

On observe une évolution parallèle évidente des promesses de dotations financières au titre de subventions industrielles (figure 1). Par rapport aux années précédentes, la période comprise entre octobre et mai 2024-2025 a été marquée par des promesses de contributions nettement moins élevées. Alors que le cycle 2022-2023 a atteint des valeurs records en novembre et qu'il est demeuré à un niveau constamment élevé par la suite, les engagements pour 2024-2025 sont restés modestes, dépassant rarement 100 milliards d'USD par mois, sauf en mai 2025 où ils ont connu une forte hausse. La volonté d'appliquer de nouveaux programmes de subventions a apparemment diminué, ce qui a renforcé la transition vers des outils non financiers.

Figure 1 - Les dotations financières promises au titre de subventions industrielles d'octobre 2024 à mai 2025 ont tendance à être inférieures aux années précédentes

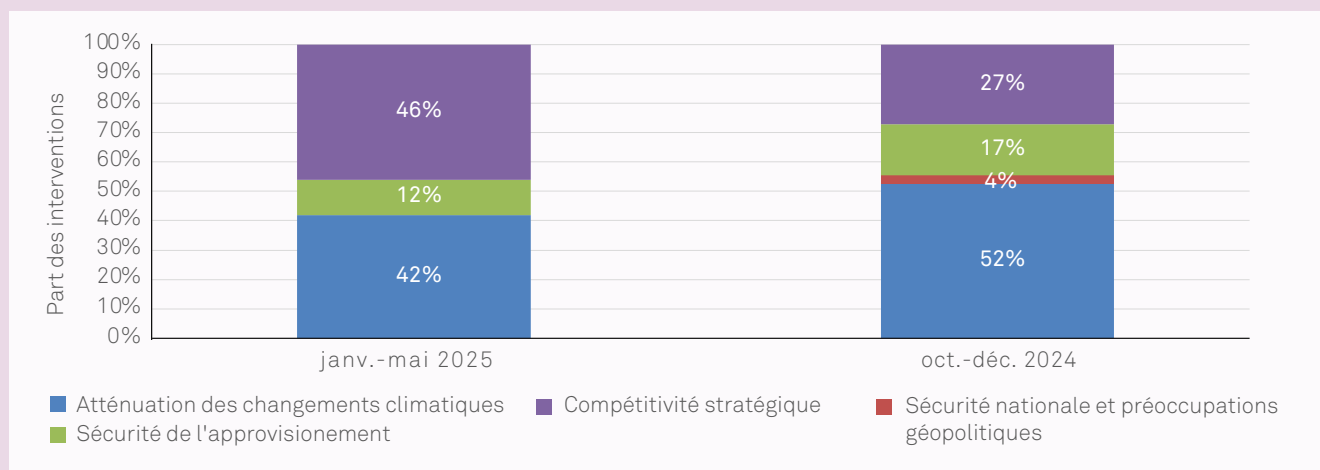


Source: Global Trade Alert.

Réorientation des motivations déclarées qui soutiennent les subventions

Les motivations publiquement déclarées des gouvernements pour accorder des subventions connaissent aussi une évolution. La figure 2 montre que l'atténuation des changements climatiques était la motivation première entre octobre et décembre 2024, avec plus de la moitié (52%) des subventions. Ce chiffre est tombé à 42% au cours des 5 premiers mois de 2025. Parallèlement, la part des subventions visant à stimuler la compétitivité stratégique est passée de 27% à 46%. Les motivations liées à la sécurité (y compris la sécurité nationale et la résilience des chaînes d'approvisionnement) ont aussi gagné du terrain, même si les subventions restent moins fréquemment utilisées pour atteindre ces objectifs. Ces chiffres soulignent une réorientation des outils de subventionnement en vue de renforcer la compétitivité dans les secteurs jugés stratégiques sur le plan national, qui se limite souvent à des pressions géopolitiques.

Figure 2 - Les motivations déclarées des subventions industrielles se recentrent sur l'accroissement de la compétitivité et mettent moins l'accent sur la transition climatique



Source: New Industrial Policy Observatory (NIPO), juin 2025.

Le tout dernier suivi des mesures industrielles et commerciales fait état d'un tournant marqué dans l'environnement de la politique commerciale au niveau mondial. Les gouvernements ont le plus souvent recours à des obstacles au commerce – à la fois à l'importation et à l'exportation – alors qu'ils font preuve d'un enthousiasme moindre pour les subventions directes. Lorsque des subventions sont déployées, elles visent de plus en plus des objectifs de stratégie industrielle concurrentielle plutôt que des objectifs climatiques. Ce double glissement met en évidence le rôle crucial de la politique industrielle dans un contexte de fragmentation géopolitique, où les restrictions commerciales sont déployées proactivement et les subventions contribuent à protéger les secteurs nationaux contre l'instabilité mondiale.

Source: Simon J. Evenett et Fernando Martin, Global Trade Alert (juin 2025).